

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) <i>Philippe NAILLET</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

## ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

**OBJET**        **Société publique locale (SPL) Ecologie et Développement durable des**  
**Espaces naturels (EDDEN)**  
Rapport des représentants de la ville de Saint-Denis pour l'année 2020

---

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport d'activité de la SPL EDDEN pour l'année 2020.

L'article L.1524-5 du Code général des Collectivités territoriales régissant l'administration et le contrôle des Sociétés d'Economie mixte locales (SEML) prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Ces dispositions s'appliquent également aux Sociétés publiques locales (SPL).

La commune de Saint-Denis est actionnaire de la SPL EDDEN et possède 1,72 % soit 25 000 euros de son capital social d'un montant de 1 450 00 euros.

Elle y est représentée, depuis le 18 juillet 2020, par Madame ANDAMAYE Marie-Anick.

Aussi conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte du rapport de 2020 produit par la SPL EDEN dans le cadre de ses missions (annexe jointe).

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

**OBJET**      **Société publique locale (SPL) Ecologie et Développement durable des  
Espaces naturels (EDDEN)**  
Rapport des représentants de la ville de Saint-Denis pour l'année 2020

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-024 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Anick ANDAMAYE - 12ème adjointe au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Prend acte des éléments présentés par la représentante de la ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL EDDEN pour l'année 2020.

## ANNEXE

### I- Les missions de la SPL EDDEN

La SPL EDDEN a pour objet :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences.
- La lutte anti-vectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables.
- L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences.
- Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires.
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion.

### II- Exercice du mandat d'administrateur :

En 2020, la Ville, en tant qu'actionnaire était représentée par Madame ANDAMAYE Marie-Annick, habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 18/07/2020.

Au cours de l'année 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois et le taux de participation de notre collectivité était de 50 %.

### III- Retour sur l'activité de la SPL EDDEN en 2020 :

Le budget prévisionnel financier de l'activité opérationnelle pour 2020 s'élevait à 7 316 760 €.

Ce budget a été élaboré sur la base des contrats de prestations envisagées par l'actionnaire majoritaire, le Département de la Réunion, au cours de l'année 2020 (5 720 785 €). Le Portefeuille de prospection est principalement constitué des missions du **Contrat de Prestations Intégrées**(CPI) Espaces Naturels Sensibles, Lutte Anti-Vectorielle, Insertion, Parcs et Jardins.

Le prévisionnel financier opérationnel se répartissait principalement sur deux départements :

- Département Espaces Naturels et Parcs et Jardins : 3 556 862 €
- Département Lutte Anti Vectorielle et Chantiers d'insertion : 1 237 689 €

### IV- Résultat économique et financière au 31 décembre 2020 :

Total du bilan de la SPL	6 218 723 euros
Chiffre d'Affaires	5 399 995 euros
Autres produits d'exploitation	1 646 064 euros
Achats de marchandises, des autres achats et charges externes	985 686 euros
Impôts et taxes	132 808 euros
Traitements et salaires	4 556 925 euros
Cotisations sociales et avantages sociaux	630 475 euros
Dotations aux amortissements et provisions sur l'exploitation	210 655 euros

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6 516 550 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 529 510 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par bénéfice de 408 828 €.

## **V- Analyse de l'activité :**

La productivité des équipes et la maîtrise des dépenses de structure ont permis d'atteindre le résultat comptable positif de 408 828 €.

Quelques exemples d'interventions réalisées sur Saint-Denis :

- **Lutte anti vectorielle (LAV)**
  - 1187 interventions réalisées sur le Département, dont 687 sur le secteur de Saint-Denis
  - 68% des interventions concernant les plus âgés sont dionysiens
  - Les secteurs les plus impactés sont la Montagne, Sainte-Clotilde, la Bretagne, le Moufia et le Chaudron.
  - Le territoire de la CINOR représente 85.5% de cette activité. Le reste de l'île représente 14.50%.
  
- **Elagage** : 1 500 interventions sur la Ville
  
- La SPL intervient notamment chez le public les plus vulnérables. Ainsi, pour la population « porteuse de handicap » 198 dossiers d'interventions sont traités sur l'île, dont 132 concernent la Ville.

## **VI- Perspective de développement de la SPL EDDEN**

Aujourd'hui, la SPL « EDDEN » tend à constituer un outil performant de mise en œuvre opérationnel des projets pour l'ensemble de ses partenaires, et peut intervenir en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par le Conseil Départemental pour l'ensemble de ses actionnaires.

Dans le cadre de la continuité opérationnelle de la SPL EDDEN, l'année 2021 devrait permettre de faire progresser les démarches d'obtention de nouveaux contrats et

Les rapports d'activités sont disponibles et consultables au sein des services de la Ville : DEPECV aux jours et horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville.